



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
DRAC Normandie**

« Un été culturel en Normandie » – Charte régionale 2025

Dans le cadre de l'Été culturel porté par les Ministère de la culture, afin de favoriser la participation à la vie culturelle pendant la période estivale, la DRAC Normandie propose « Un été culturel en Normandie » en 3 volets :

- **« Les résidences impromptues en ruralité »** : un appel à projet lancé par la DRAC, à destination des équipes artistiques de la région normande.
- **« Soudain l'été prochain »** : un appel à projets lancé par RN13BIS - art contemporain en Normandie, à destination des artistes plasticiens.nes diplômés depuis moins de 6 ans.
- **« Du soleil entre les lignes »** : un appel à projets lancé par Normandie Livre & Lecture à destination des auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition et des bibliothèques de la région.

Objectifs

- Proposer une offre culturelle aux territoires et aux habitants qui en sont les plus éloignés, notamment en zone rurale et dans les quartiers politique de la ville
- Aller au plus près des habitants, dans une volonté de développer la participation de tous à la vie culturelle, notamment les jeunes ainsi que les personnes les plus isolées
- S'appuyer sur des structures relais sur les territoires, bibliothèques et médiathèques et aussi, des lieux non dédiés à la programmation culturelle, notamment les établissements de tourisme social dans le cadre du partenariat avec l'UNAT Normandie*, et les accueils collectifs de mineurs.
- Soutenir les artistes, notamment les jeunes diplômés, et favoriser l'emploi de tous les professionnels du secteur culturel

L'Été culturel au camping

En 2025, une attention particulière sera portée aux projets portés dans des campings communaux ou gérés associativement en lien avec la collectivité, dans des territoires littoraux ou ruraux de la région normande.

* « Un été culturel en Normandie » est proposé par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, en partenariat avec l'UNAT Normandie, union nationale des associations de tourisme et de plein air. (Pour connaître les membres de l'UNAT Normandie – www.unat-normandie.fr – contact : normandie@unat.asso.fr).

« Les résidences impromptues en ruralité »

Appel à projets proposé par la DRAC Normandie

L'appel à projet vise à soutenir des projets d'action culturelle dans les communes rurales, dans des lieux non dédiés à la programmation culturelle ou à l'accueil en résidence d'artistes. Parmi ces lieux, on relève par exemple les lieux de patrimoine, les établissements médicosociaux, pénitentiaires, socio-éducatifs, les centres de vacances, les campings etc.

Les porteurs de projet devront obligatoirement faire figurer dans leur dossier leur réponse aux attendus suivants :

- une intention artistique déclinée en un projet d'action culturelle auprès d'un établissement ou d'une commune rurale partenaire.
- Une présence de l'équipe artistique dans l'établissement ou la commune partenaire, de deux semaines consécutives minimum pour un temps d'intervention artistique et culturel de 60h minimum.
- Un public ciblé pour une proposition d'actions culturelle visant la rencontre avec des artistes, des œuvres et/ou des éléments remarquable du patrimoine, et le partage d'un processus de création à travers la pratique artistique.
- L'inscription sur un territoire rural, éloigné de l'offre culturelle.

Les dépenses liées à la diffusion artistique ne sont pas éligibles. Tous les champs artistiques sont concernés : danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et autres arts visuels et numériques, conte, patrimoine, architecture, culture scientifique, mais aussi des formes plus hybrides et des croisements entre disciplines.

Sont éligibles à la candidature des compagnies et artistes justifiant d'un siège social en Normandie ou d'une activité régulière Normandie, actifs dans les réseaux professionnels de la diffusion artistique.

Modalités :

Les candidats assurent en toute autonomie la mise en œuvre du projet. Ils prennent en charge l'ensemble des dépenses afférentes éligibles (salaires artistiques et techniques, matériel, déplacements, restauration, hébergement, droits d'auteurs etc., sauf dispositions partenariales particulières avec une structure ou une collectivité).

La DRAC apporte son soutien au projet par voie de subvention. Pour un projet dimensionné au volume attendu, elle est sollicitée à hauteur de **5 000 € à 10 000 €**, et jusqu'à **80 % du budget global éligible** (hors valorisation en nature ou industrie).

Calendrier :

L'appel à projet est lancé le 1^{er} mai 2025. La démarche est entièrement dématérialisée.

Formulaire unique à remplir sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel> avant le **2 juin 2025 à 12h**. Les soutiens seront notifiés mi-juin pour un déploiement des actions du 30 juin au 31 Aout.

Contacts :

Hélène Langlois (département de la Manche et Calvados Ouest) : helene.langlois@culture.gouv.fr

Marielle Stinès (département de l'Orne et Caen la Mer) : marielle.stines@culture.gouv.fr

Bruno Ponsonnet (département de l'Eure et Calvados Est) : bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr

Caroline Renault (département de la Seine-Maritime) : caroline.renault@culture.gouv.fr

Deux autres programmes sont proposés par deux opérateurs régionaux normands dans le cadre de « l'été culturel en Normandie ». Ils font l'objet de modalités de candidature propres. Aucun dossier ne pourra être reçu sur Démarches simplifiées, relatif aux volets suivants. Merci de prendre connaissance des modalités pour chaque programme auprès des opérateurs dédiés.

« Du soleil entre les lignes »**Programme d'accueil d'auteurs.rices / d'illustrateurs.rices / de maisons d'édition dans les bibliothèques de Normandie, proposé par l'agence régionale Normandie Livre & Lecture**

L'appel à projets vise à mettre en place l'accueil pendant une semaine d'auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition normands par des bibliothèques de Normandie volontaires, afin d'aller à la rencontre de différents publics (centres de loisirs, centres sociaux, ehpad, associations, groupes constitués,...) et de disposer d'un temps de création. Les bibliothèques qui souhaitent accueillir un / des auteur.trice.s, illustrateur.trice.s ou maisons d'édition pendant l'été proposeront un projet d'accueil en lien avec leur programmation culturelle et les publics qu'elles souhaitent mobiliser.

Modalités :

Un double appel à projet est lancé par Normandie Livre et lecture, à destination des auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition normands d'une part, et des bibliothèques volontaires d'autre part. La mise en relation entre les projets sera assurée par Normandie Livre & Lecture. Les candidatures communes associant une ou des bibliothèques avec un.e auteur.trice / illustrateur.trice / maison d'édition du territoire normand.e sont également possibles.

Une attention particulière sera apportée aux nouvelles candidatures, aux nouveaux projets et aux jeunes créateur.trice.s.

Les actions devront se dérouler du 30 juin au 31 Août. L'accueil s'organisera pendant une semaine, sur les horaires d'ouverture des bibliothèques (y compris les week-ends). La moitié de la semaine sera consacrée à la création, soit 5 demi-journées dédiées au temps de travail, de recherche, d'expérimentation, et l'autre moitié à la rencontre avec les différents publics, soit 5 demi-journées d'ateliers et/ou rencontres.

Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s concerné.e.s doivent remplir les conditions suivantes : être publié.e à compte d'éditeur dans les cinq dernières années et résider en Normandie.

Les maisons d'édition concernées doivent remplir les conditions suivantes : travailler à compte d'éditeur et justifier du reversement des droits d'auteurs, publier au moins un ouvrage par an, avoir son siège social installé en Normandie.

Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s et les maisons d'édition devront être disponibles deux semaines complètes entre le 30 juin et le 31 Août.

Les bibliothèques concernées sont les bibliothèques de Normandie : bibliothèques territoriales, y compris bibliothèques départementales, bibliothèques associatives, bibliothèques universitaires, bibliothèques pénitentiaires.

Une attention particulière sera apportée aux nouvelles candidatures, aux nouveaux projets et aux auteurs émergents.

Financement :

Les auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition seront rémunérés directement par Normandie Livre & Lecture selon les modalités suivantes :

5 jours rémunérés au tarif charte, soit 2525,35 € bruts

Une journée correspond à 505,07 € (499,57 € bruts + 5,50€ contribution droits de diffusion).

La somme globale intègre 5 demi-journées d'interventions, et une contribution à la création.

Un per diem de 20 euros, soit 100 euros pour 5 journées.

soit 2625,35 € par semaine d'intervention (sans hébergement et déplacement).

Les frais d'hébergement et de déplacement pourront être pris en charge - à partir de 30 km entre le lieu de résidence de l'intervenant et le lieu d'intervention, dans la limite de 500 €.

Calendrier :

L'appel à candidatures est **ouvert du 14 avril au 2 mai**.

<https://www.normandielivre.fr/appel-a-projets-2025-du-soleil-entre-les-lignes/>

Contact :

mylene.heigeas@normandielivre.fr

« Soudain l'été prochain »

Programme de résidences d'artistes proposé par RN13BIS – art contemporain en Normandie

Le programme consiste en des résidences « arts visuels » (arts plastiques, design, audiovisuel) d'artistes récemment diplômé.e.s. Ces artistes seront accueilli.e.s sur des périodes de deux à quatre semaines pendant l'été 2025 par des partenaires locaux non artistiques (petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, tiers-lieux, missions locales, accueil paysan et campings...). Une attention particulière sera portée aux projets en milieu rural ou dans les quartiers politique de la ville.

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale. Elle privilégie la rencontre avec les habitant.e.s ou usager.e.s autour du travail de l'artiste. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité. En ce sens, le partenaire local aura pour mission de mettre l'artiste dans les meilleures dispositions possibles pour favoriser ces échanges.

RN13BIS accompagnera les artistes afin de favoriser le bon déroulement des résidences. Le programme intégrera un volet "professionnalisation" constitué de rencontres avec d'autres professionnel-le.s visant à outiller les artistes pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension sociale. Les choix de la commission d'attribution seront motivés par la qualité de la démarche artistique ainsi que les intentions et motivations de rencontre avec le territoire.

Modalités :

L'appel est ouvert à des artistes diplômé.e.s depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art de Normandie ou à des artistes diplômés depuis moins de six ans de formations

artistiques dispensées dans d'autres régions mais résidant en Normandie. Sont éligibles les artistes disposant d'un numéro de siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique (APE 9003A ou autre).

Les artistes seront sélectionné.e.s sur appel à candidature, comprenant un portfolio, un CV artistique et une note d'intention déclinant leur projet de résidence, sur le volet création, ainsi que le volet action culturelle en lien avec le type de structure choisie, le territoire, et les publics ciblés. Ils émettent leurs vœux sur la base d'une liste de structures intéressées au projet.

Leur projet de résidence est soumis à validation de la commission d'attribution. Les artistes seront présents sur le lieu de résidence de deux à quatre semaines, consécutives ou non.

Les **dépenses éligibles** sont :

- la rémunération artistique à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- un per diem de 100 euros par semaine,
- les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés),
- à la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel, entre 500 et 1 500 euros).

Calendrier :

30 Avril : lancement de l'appel à candidature pour les artistes

25 mai : clôture de l'appel à candidature

Début juin : notifications

11 juin : volet professionnalisation

Du 30 juin au 31 Aout : déploiement des actions

Contact (dans l'attente du lancement de l'appel à candidature) :

coordination@rn13bis.fr